

Y.A/G.P/C.G.

MINISTERE
des
ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE.

Direction du Contentieux
de l'Etat-Civil et
des Recherches.

Service des Restitutions

n° : 26838 R/ER.

REPUBLIQUE FRANCAISE.

PARIS, le 28 mars 1950.
83, Avenue Foch - XVI °-

Le Ministre des Anciens Combattants
et Victimes de Guerre

à

Monsieur le Chef du Service
Identification et Sépulture des
Victimes de Guerre
Ministère de l'Intérieur
3, rue de Louvain à BRUXELLES
(Belgique)

Par lettre du 20 décembre 1949, le Bourgmestre de MEEFFE, Arrondissement de WAREMME, Province de LIEGE, a fait connaître à Monsieur LAURENTI, demeurant à NICE (Alpes-Maritimes), que la dépouille mortelle de son fils, présumée exhumée de TEMPOUX, près NAMUR (Belgique), était toujours réputée inhumée au cimetière de MEEFFE, dans une tombe commune où reposent également certains de ses compagnons d'armes.

Ce Bourgmestre a de même indiqué, par lettre du 24 janvier 1949, au Chargé de Mission en Belgique du Service des Restitutions, que le militaire HAMONIC a été inhumé à MEEFFE avec quatre de ses compagnons d'armes, atteints ensemble par une bombe de "Stuka", en signalant qu'il n'est pas possible de les séparer, leurs restes ayant été réunis dans la même tombe, pieusement entretenue et fleurie dans ce cimetière.

Il semble donc s'agir de la même tombe, commune aux militaires HAMONIC et LAURENTI, ainsi qu'à trois autres militaires.

Dans ces conditions, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir intervenir au/près du Bourgmestre de MEEFFE afin de me faire connaître les noms de ces trois défunts, et l'origine des renseignements détenus par ce dernier au sujet de l'identité de ces cinq militaires.

En vue d'apaiser le plus rapidement possible les inquiétudes exprimées par Monsieur LAURENTI, je vous serais très obligé d'une prompte réponse.

Pour le Ministre et par son
ordre,
Pr le Directeur du Contentieux
de l'Etat-Civil et des Recherches
Le Chef du Service des Restitutions

(sé) illisible.